



HAL
open science

La notion de Communs, une redécouverte inachevée.

Lionel Maurel

► **To cite this version:**

Lionel Maurel. La notion de Communs, une redécouverte inachevée.. Horizons publics, 2019, Dossier : Les Communs, une piste pour transformer l'action publique ?, 12. hal-02381170

HAL Id: hal-02381170

<https://hal.science/hal-02381170>

Submitted on 26 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

La notion de Communs, une redécouverte inachevée

Par Lionel Maurel, Directeur Adjoint Scientifique, Institut National des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) – CNRS

Depuis le prix Nobel d'économie attribué à l'économiste américaine Elinor Ostrom en 2009, les Communs font l'objet d'une redécouverte académique et de réappropriations citoyennes dans de nombreux pays. À terme, c'est aussi l'émergence des Communs comme une nouvelle catégorie d'action publique qui constitue un enjeu déterminant, dont on peut commencer à voir des concrétisations dans des pays comme l'Italie ou l'Espagne.

Résumé

La notion de Communs est parfois considérée comme difficile d'approche, car elle embrasse un nombre très diversifié de champs et d'objets : communs naturels, communs numériques, communs urbains, etc. Il est néanmoins possible de dégager une logique d'ensemble à condition de prendre du recul et de replacer la question des Communs dans une histoire longue.

Après avoir subi une éclipse sévère depuis le début du 19^{ème} siècle, les Communs font aujourd'hui l'objet d'une redécouverte académique, suite aux travaux de la chercheuse américaine Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'Economie en 2009. Ses analyses sur les « Common pool Resources » ont contribué à ouvrir de nouvelles voies pour penser les Communs, loin de l'image traditionnelle de la « Tragédie des Communs » dans laquelle l'économie dominante avait cherché à les enfermer.

Depuis, les Communs font aussi l'objet de nombreuses réappropriations citoyennes, revendiqués par des mouvements sociaux dans de nombreux pays. Issus d'abord du mouvement altermondialiste, le registre des Communs est employé aussi bien par des activistes du numérique que par des courants municipalistes.

À terme, c'est aussi l'émergence des Communs comme une nouvelle catégorie d'action publique qui constitue un enjeu déterminant, dont on peut commencer à voir des concrétisations dans des pays comme l'Italie ou l'Espagne.

« *Les Communs sont sur toutes les lèvres* ». Cette phrase constitue le titre d'un article publié en 2012 par Alain Ambrosi¹, alors au Québec au moment du mouvement étudiant du « Printemps Erable ». Il y faisait le constat d'une diffusion spectaculaire de la notion de Communs dans des domaines aussi variés que « *l'éducation, l'agriculture, la monnaie, la recherche scientifique, le logiciel libre, la souveraineté alimentaire, la gestion des ressources naturelles*. » Quelques années plus tard, l'appropriation des Communs s'est poursuivie et un grand nombre d'acteurs s'en revendiquent, parfois au point de rendre complexe l'appréhension du sujet. Quel point commun trouver en effet entre une pêcherie côtière, des pâturages, Wikipédia, des places publiques, des savoirs indigènes, l'eau, le climat ou des semences, autant d'objets pouvant être qualifiés de « Communs » dans la littérature consacrée à cette question ? Un certain flottement est également perceptible dans la terminologie employée, puisque l'on croise aussi bien des références au « bien commun » au singulier, qu'aux « biens communs » au pluriel. D'autres approches préfèrent se passer des « biens » et parler « des Communs » ou « du Commun », tandis qu'on rencontre également des notions connexes comme celles de « choses communes », de « biens publics mondiaux » ou de « patrimoine

¹ Alain Ambrosi. Le bien commun est sur toutes les lèvres. Remix The Commons, 2012 : https://wiki.remixthecommons.org/index.php/Le_bien_commun_est_sur_toutes_les_%C3%A8vres

commun de l'humanité ». De surcroît, la question des Communs est souvent articulée à d'autres thématiques, centrales pour l'action publique, comme l'intérêt général, les services publics ou les droits fondamentaux, sans que les frontières entre ces concepts soient toujours bien explicitées.

Afin de mettre en lumière un fil conducteur traversant ces différents exemples, Alain Ambrosi proposait dans son article une définition des Communs que nous allons prendre également comme point de départ dans cette présentation :

On parle de « bien commun » chaque fois qu'une communauté de personnes est animée par le même désir de prendre en charge une ressource dont elle hérite ou qu'elle crée et qu'elle s'auto-organise de manière démocratique, conviviale et responsable pour en assurer l'accès, l'usage et la pérennité dans l'intérêt général et le souci du 'bien vivre' ensemble et du bien vivre des générations à venir.

Bien que la pensée des Communs soit constituée de plusieurs courants s'opposant parfois dans leurs visions², cette manière de définir les Communs est aujourd'hui assez largement partagée, aussi bien par les militants que par les chercheurs. Cette approche des Communs repose en réalité sur un triptyque composé de trois éléments : 1) une ressource partagée, dont la nature peut varier ; 2) une communauté d'utilisateurs et/ou de producteurs de cette ressource et 3) un ensemble de règles fixées par cette communauté pour organiser l'accès, l'usage et la préservation de cette ressource dans le temps. C'est de cette manière par exemple que le *Réseau francophone autour des Communs* lancé en 2009 par des acteurs présente la notion et on la retrouve également employée dans le *Dictionnaire des biens communs*³, paru aux Presses Universitaires de France en 2017 et rassemblant les contributions de plusieurs dizaines de chercheurs français.

D'où vient exactement cette manière de présenter les Communs et comment s'est-elle diffusée ? Un retour en arrière montre qu'en réalité, la question des Communs est très ancienne, mais qu'elle a subi une longue éclipse historique, avant de connaître un renouveau récent dans le milieu académique, après l'attribution en 2009 du Prix Nobel d'Economie à la chercheuse américaine Elinor Ostrom. Cette renaissance de la pensée des Communs s'est accompagnée depuis plusieurs années d'une grande variété d'appropriations citoyennes de la notion, débouchant aujourd'hui graduellement sur l'émergence d'une nouvelle catégorie d'action publique que l'on voit peu à peu prendre forme dans certains pays.

La longue éclipse historique des Communs

Les Communs ont une longue histoire, souvent méconnue, qui gagne à être rappelée pour mettre en lumière la consistance de la notion. On fait souvent remonter aux Romains, et plus particulièrement au Code de Justinien daté du VI^{ème} siècle après JC, la première apparition formalisée des Communs. Le droit romain faisait en effet la distinction entre les biens privés (*Res Privatae*), les biens publics (*Res Publicae*), les choses n'appartenant à personne (*Res Nullius*) et les « choses communes » (*Res Communis*), parmi lesquels les juristes classaient l'air, la lumière, l'eau des fleuves et des rivières, la mer et les côtes. Plus tard au Moyen Age, et jusque sous l'Ancien Régime, les Communs (que l'on désignait alors plutôt sous le vocable de « biens communaux ») ont joué un rôle important dans la structuration des sociétés occidentales. On désignait par ce terme le statut de certains biens fonciers (forêts, landes, marais, pâturages, alpages, etc.) sur lesquels les populations se voyaient

² Cet article va principalement s'appuyer sur les conceptions dégagées par la chercheuse américaine Elinor Ostrom. Pour une autre façon de concevoir les Communs, par ailleurs critique d'Ostrom, voir notamment Christian Dardot et Pierre Laval. *Commun : essai sur la révolution au XXI^{ème} siècle*. La Découverte, 2015.

³ *Dictionnaire des biens communs*. Sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld. Presses Universitaires de France, 2017.

reconnaître par la coutume des droits d'accès et de prélèvement auxquels les propriétaires ne pouvaient normalement pas s'opposer. Dans les Communs, les éléments les plus démunis de la population pouvaient aller puiser de quoi assurer leur subsistance, si bien qu'ils constituaient une forme primitive de « protection sociale », garantie en nature à la population par l'usage.

C'est en Angleterre que les Communs (*Commons* en anglais) ont sans doute joué le rôle le plus important jusqu'à l'avènement de la révolution industrielle au début du XIX^{ème} siècle. En plusieurs vagues successives s'étalant sur des siècles, les Communs anglais ont néanmoins fait l'objet d'un mouvement « d'enclosures », conduisant peu à peu à leur appropriation par de puissants propriétaires terriens, habilités finalement par le Parlement anglais à entourer les Communs de barrières pour mettre fin aux usages collectifs dont ces terres faisaient auparavant l'objet. Racontée par l'historien E.P. Thomson dans son livre *La Guerre des Forêts*⁴, cette lutte pour l'appropriation des Communs menée au nom de la modernité a déclenché de forts mouvements de résistance populaire, finalement brisés par la force, avec pour conséquence l'exode d'une grande partie de la population rurale vers les villes où les anciens *commoners* constituèrent la masse des travailleurs prolétaires dans les premières manufactures du capitalisme naissant. Les émigrés anglais partis peupler le Nouveau Monde emportèrent néanmoins avec eux le souvenir des Communs et l'on en trouve encore aujourd'hui la trace dans l'habitude d'appeler « Common » les jardins publics des grandes villes de la côte Est des Etats-Unis.

En France, les Communs jouèrent également un rôle important, mais plus discret qu'en Angleterre, peut-être parce que l'historiographie les a aussi moins mis en avant. Alors qu'outre-Manche, les Communs ont subi un phénomène d'enclosure brutal et spectaculaire, les biens communaux furent globalement ménagés par les Révolutionnaires français qui préfèrent laisser les populations voter pour se les partager sous la forme de lopins individuels ou les préserver en tant que propriété collective. Il en résulta que, selon les régions, les communaux ont parfois subsisté bien au-delà de la Révolution, et ce d'autant que la France est restée longtemps un pays ancré dans la ruralité où l'industrialisation a mis plus de temps à produire ses effets. Plutôt qu'à une privatisation des Communs, c'est plutôt à leur dissolution progressive dans la propriété publique que l'on a assisté en France, jusqu'à l'adoption en 2013 d'une loi destinée à « moderniser » les sections de communes, derniers avatars des anciens communaux d'Ancien Régime dont le Code Civil portait encore la trace.

Une redécouverte académique récente

Ce long processus de déclin historique des Communs s'est doublé après la Seconde Guerre mondiale d'une tentative opérée par la science économique de discréditer les Communs comme mode de gestion des ressources. On doit notamment à l'américain Garret Hardin la publication en 1968 dans la prestigieuse revue *Science* d'un article intitulé « *La Tragédie des Communs*⁵ » qui constitua longtemps la référence incontournable en la matière. Dans son texte, Hardin vise à apporter la démonstration que l'humanité est incapable de préserver des ressources naturelles, du moment que celles-ci sont mises en partage. S'appuyant sur l'idée que par leur rationalité, les humains cherchent nécessairement à maximiser leurs profits, il en déduit qu'une ressource laissée en libre accès (un pâturage, par exemple) ne peut qu'être surexploitée par ses utilisateurs jusqu'à sa destruction complète. « *La destination vers laquelle chaque homme se hâte est la ruine, chacun poursuivant son propre intérêt dans une société qui croit à la liberté des biens communs* ». Pour éviter ce destin funeste, Hardin préconise le recours à l'institution de la propriété exclusive appliquée à ces ressources : soit la propriété privée et ce sont les mécanismes du marché qui pourvoiront à l'allocation la plus efficace des ressources ; soit la propriété publique et c'est l'Etat qui se verra confier le rôle de gardien à travers ses prérogatives de puissance publique.

⁴ E.P. Thomson. *La Guerre des Forêts. Luttés sociales dans l'Angleterre du XIX^{ème} Siècle*. La Découverte, 2014.

⁵ Garrett Hardin. *La Tragédie des Communs*. PUF, 2018.

Longtemps, ce paradigme de la « Tragédie des Communs » est resté dominant dans les milieux académiques et ce sont des générations de juristes et d'économistes qui ont été formés dans cette optique. Néanmoins, une toute autre manière d'aborder les Communs a fini par émerger, grâce aux travaux de la chercheuse américaine Elinor Ostrom, lauréate en 2009 du prix Nobel d'économie. A l'inverse de la démarche purement abstraite d'Hardin, l'approche d'Ostrom est résolument empirique et elle a passé de nombreuses années à décrire et compiler des études de cas dans lesquels des communautés avaient effectivement en charge des ressources partagées. Son attention s'est dans un premier temps portée sur des ressources naturelles comme des systèmes d'irrigation, des pêcheries, des pâturages ou des forêts, à partir d'exemples concrets tirés des cinq continents. Synthétisant ses observations dans un modèle de « Common Pool Resources » (traduit en « biens communs » en français), Ostrom oeuvrait aussi avec une préoccupation écologique, puisque son souci était de déterminer les modes de gestion les plus durables possibles des ressources naturelles limitées et menacées.

Contrairement aux prophéties pessimistes d'Hardin, Elinor Ostrom a apporté la démonstration que dans certaines circonstances, des communautés sont capables de s'auto-organiser pour trouver des « arrangements institutionnels » (c'est-à-dire pour elle des systèmes de règles) capables de garantir l'usage et la préservation des ressources dans le temps, parfois de manière plus efficace que le marché ou l'Etat. Dans son ouvrage majeur intitulé « Governing The Commons⁶ » paru en 1990, Ostrom que les acteurs de terrain peuvent être en mesure de dépasser des situations de « dilemme social » liées à un problème d'appropriation d'une ressource, à condition que certaines conditions soient réunies. Parmi celles-ci, elle insiste sur le fait que les règles établies doivent faire l'objet d'une délibération collective associant le plus largement possible les acteurs concernés, de manière à déterminer par un processus d'essais-erreurs le système convenant le mieux à chaque situation donnée. Contre la doctrine économique dominante, Ostrom observe également que l'attribution de droits de propriété exclusive ne conduit pas forcément à une gestion optimale, mais que des systèmes de propriété partagée, qu'elle nomme « faisceaux de droits » peuvent conduire à des solutions plus durables.

Les travaux d'Ostrom ont donné naissance à un courant de sciences humaines et sociales (L'école de Bloomington) qui a contribué à diffuser mondialement sa manière d'appréhender les Communs. C'est d'ailleurs du modèle employé par Ostrom pour réaliser ses études de cas que dérive le fameux tryptique évoqué dans l'introduction de cet article (Commun = Ressource + Communauté + Règle). Vers la fin de sa vie, Ostrom a également étendu son champ d'analyse en passant des Communs naturels aux Communs de la connaissance. Dans l'ouvrage collectif « *Understanding Knowledge as a Commons*⁷ » paru en 2006, elle applique la notion de « Common Pool Resource » à des objets immatériels, comme les logiciels, les connaissances scientifiques ou les œuvres artistiques et littéraires. Prenant acte du fait que l'avènement d'Internet a permis le développement des pratiques collaboratives, elle défend l'idée que la mise en partage des connaissances peut aussi conduire à des modes de gestion durable, là encore contre la pensée économique dominante attachée à la prédominance des droits de propriété intellectuelle.

Le temps des appropriations citoyennes et l'émergence d'une nouvelle catégorie d'action publique ?

Dans les travaux d'Ostrom, les Communs constituent une notion académique destinée avant tout à être maniée par des chercheurs pour étudier des situations de gestion des ressources. Dans aucun

⁶ Elinor Ostrom. Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles. De Boeck, 2010.

⁷ Elinor Ostrom, Charlotte Hess. *Understanding Knowledge as a Commons. From Theory to Practice*. MIT Press, 2006.

des exemples cités dans ses ouvrages, les acteurs de terrain ne se revendiquent eux-mêmes des Communs. Mais paradoxalement, la dernière décennie a vu s'opérer un changement de statut pour la notion, puisque ce sont désormais des acteurs, et parfois même des mouvements sociaux, qui mobilisent les Communs dans leurs luttes.

Ce glissement s'est d'abord produit au sein du mouvement altermondialiste, avec l'adoption lors du forum mondial de Belem en 2009 d'un Manifeste pour la récupération des biens communs⁸. En 2012, année de la disparition d'Elinor Ostrom, c'est le sommet des Peuples Rio+20 qui mit significativement à l'honneur la thématique des Communs. La notion avait le mérite de servir de carrefour pour les revendications de plusieurs mouvances du courant altermondialiste, en lutte contre les excès de la mondialisation. Les agriculteurs agissant pour récupérer les droits sur les semences paysannes, les activistes de la santé contestant les brevets de l'industrie pharmaceutique sur les médicaments, les opposants aux OGM et à la brevetabilité du vivant, les acteurs dénonçant la privatisation des ressources en eau par de grandes multinationales : tous, aussi divers soient-ils, pouvaient trouver dans la notion de Communs un étendard fédérateur, porteur de sens pour ces militants rejetant la marchandisation des ressources essentielles à la réalisation des droits fondamentaux.

Le secteur du numérique constitua aussi dans les années 2000 un vecteur de diffusion de la pensée des Communs et un champ de luttes mobilisant fortement la société civile. S'appuyant sur les potentialités d'Internet, de nombreux acteurs ont créé des ressources aujourd'hui essentielles en s'appuyant sur la collaboration de communautés et en s'appuyant sur des systèmes de licences favorisant le partage à l'opposé des restrictions traduisant imposée par la propriété intellectuelle. Le chercheur américain Yochai Benkler a forgé la notion de « Common-Based Peer Production⁹ » pour décrire les processus collectifs horizontaux ayant conduit à l'émergence de grands succès mondiaux comme le système d'exploitation libre Linux ou l'encyclopédie Wikipédia. Ce n'est pas non plus un hasard si les licences les plus connues et utilisées aujourd'hui pour partager des œuvres sur Internet portent le nom de Creative Commons, car l'ambition de leurs promoteurs étaient de favoriser la constitution de Communs numériques. Pour certains militants, c'est l'architecture d'Internet qui constitue en elle-même un Commun à protéger, aujourd'hui gravement menacé par un phénomène de re-centralisation et la domination des GAFAM.

On comprend sans doute mieux à présent l'extraordinaire variété des objets susceptibles d'être qualifiés de Communs, qu'Alain Ambrosi mettait en lumière dans son article « *Les Communs sont sur toutes les lèvres* ». Il n'existe en effet pas de choses qui soient communes « par nature », car c'est toujours de la décision d'un groupe humain que procède l'institution d'une ressource sous la forme d'un bien commun. Si les groupes sociaux peuvent revendiquer de constituer comme un Commun telle ou telle ressource ou s'auto-organiser pour en prendre soin par eux-mêmes, c'est souvent sur le terrain du droit que la lutte finit par être portée pour obtenir une consécration juridique du Commun. C'est souvent à ce stade que les acteurs publics sont sollicités dans les débats autour des Communs pour appuyer ou faire droit à ces revendications.

Ce dossier spécial de la revue Horizons Publics met en lumière un certain nombre d'exemples dans lesquels les Communs commencent à émerger comme une nouvelle catégorie d'action publique. C'est le cas par exemple dans un certain nombre de villes en Italie depuis le début des années 2010 ou encore dans des municipalités en Espagne, comme Barcelone. Néanmoins, les rapports entre Communs et action publique sont loin d'être simples ni univoques, et là encore, les travaux d'Elinor Ostrom peuvent s'avérer précieux pour cerner les problématiques. Dans ses études de cas, Elinor Ostrom manifeste en effet une certaine méfiance vis-à-vis des acteurs publics, car elle insiste sur

⁸ Manifeste pour la récupération des biens communs, 2009 : <http://bienscommuns.org/signature/appel/index.php?lang=fr>

⁹ Yochai Benkler. La richesse des réseaux. Presses universitaires de Lyon, 2009.

l'importance de l'auto-organisation des groupes sociaux et du respect de leur capacité à fixer par eux-mêmes leurs propres règles de gestion des ressources. Une des conditions du succès ou de l'échec des Communs réside donc selon elle dans la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette capacité d'auto-organisation et des arrangements institutionnels originaux qui en découlent. Or Ostrom constate que dans certains cas, l'acteur public est porté à privilégier des solutions « clés en main » imposées par le haut, sans tenir compte de la variété des situations locales, ni du point de vue des acteurs. Pour autant, Ostrom ne condamne pas non plus l'action des pouvoirs publics, car elle remarque aussi que dans certains cas, les acteurs de terrain sont bloqués dans des « dilemmes sociaux » dont ils ne peuvent sortir par eux-mêmes et l'action publique peut alors jouer un rôle essentiel de « catalyseur », en fournissant une aide déterminante à la constitution des Communs.

Dans cette tension réside sans doute tout l'enjeu du rapprochement entre les Communs et l'action publique. La clé du dépassement des antagonismes potentiels entre ces deux pôles réside sans doute dans la capacité à trouver, dans chaque situation et pour chaque territoire, des formes adaptées de ce que l'italien Tomaso Fiori a appelé des « Partenariats Public-Communs »¹⁰. Comme le soulignait Ostrom, l'intérêt de l'approche par les Communs est de nous ouvrir à l'importance de la diversité institutionnelle, là où trop souvent prédomine une tendance à tout résoudre par l'opposition entre l'Etat ou le marché. En cela, la redécouverte des Communs, dont nous avons essayé dans cet article de dépeindre quelques traits, est encore inachevée, car il reste à trouver des formes d'articulation entre les Communs et l'action publique pour libérer leur potentiel et leur faire jouer un rôle déterminant dans les transitions écologiques, solidaires et démocratiques dont la nécessité se fait chaque jour plus pressante.

¹⁰ Tomaso Fiori. Public-Commons Partnership and the Commonification of that which is Public. In Living in dignity in the XXIst century. Poverty and inequalities from the Human Rights, Democracy and Commons perspective, Council of Europe- Social Cohesion Research and Early Warning Division, 2012